



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet de construction d'un bâtiment d'artisanat situé au 25 rue des Clotais sur la commune de Bry-sur-Marne

L'article L.214-3 du code de l'environnement fixe les modalités en termes d'autorisation et/ou de déclaration en matière de Police de l'Eau.

L'article R.214-37 du code de l'environnement fixe les modalités de mise à disposition du public des documents inhérents à ces demandes d'autorisation et/ou déclarations.

La Mairie de Bry-sur-Marne met à la disposition du public le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet de construction d'un bâtiment d'artisanat situé au 25 rue des Clotais sur la commune de Bry-sur-Marne. Ce document est consultable à l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire vos observations par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@bry94.fr ou bien sur le registre de recueil d'observations disponible à l'accueil de la Mairie pendant une durée d'un mois, soit jusqu'au 03 juillet 2022.

Ces observations seront transmises, le cas échéant, au Préfet du département.